

## Ce qui change dès demain dans votre quotidien



Ce qui change dès demain dans votre quotidien

### Hausse des tarifs réglementés de l'électricité de 10%

Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent de 10% ce 1<sup>er</sup> août. Il s'agit d'une nouvelle phase dans la fin progressive du bouclier tarifaire qui s'arrêtera début 2025. La hausse concernera l'ensemble des ménages, ainsi que les toutes petites entreprises, disposant de compteurs de 36 kilovoltampères.

### Fin du ticket de caisse systématique

A la caisse, il faudra dorénavant demander explicitement au vendeur l'impression du ticket de caisse pour tout achat. Cette mesure fait suite à la loi relative à la lutte contre le gaspillage votée en février 2020. Cette mesure doit permettre de faire des économies de papier, alors que 12 milliards de tickets de caisse sont imprimés chaque année dans l'Hexagone.

La fin du ticket de caisse systématique devait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mais elle a été repoussée compte tenu du contexte inflationniste.

### Le plafond du Livret d'épargne populaire relevé

Le plafond du Livret d'épargne populaire (LEP), réservé aux ménages les plus modestes, passe de 7 700 euros à 10 000 euros à effet du 1<sup>er</sup> octobre, tandis que son taux d'intérêt descend à 6 %, contre 6,1 % précédemment. En théorie, ce taux aurait dû redescendre à 5,6 % compte tenu du niveau de l'inflation.

### Déblocage du plan épargne logement

Les conditions d'usage du plan épargne logement (PEL) s'assouplissent. Désormais, ce livret pourra être partiellement débloqué pour financer la rénovation thermique d'un logement. Jusqu'alors, le retrait des encours d'un PEL signifiait de facto la clôture du livret puisqu'il permettait uniquement l'achat d'un bien immobilier.

Le gouvernement veut ainsi encourager la transition écologique au niveau des logements par la rénovation thermique, souvent très coûteuse mais efficace en termes d'économies d'énergie. Grâce à ce mécanisme, les détenteurs d'un PEL pourront débloquer une partie des fonds pour financer des travaux thermiques sans clôturer le livret. Aujourd'hui, le PEL, dont le taux est maintenu à 2,6 % en moyenne, atteint 300 milliards d'euros dans l'Hexagone.